

## **Conseil des ministres du 15 mars 2012**

### **TRAITÉ INSTITUANT LE MÉCANISME EUROPÉEN DE STABILITÉ**

**Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) (signé à Bruxelles le 2 février 2012).**

Le Mécanisme européen de stabilité a pour but de soutenir ses membres qui connaissent de graves problèmes de financement, si cela est indispensable pour préserver la stabilité financière de la zone euro. Ce soutien est octroyé à de strictes conditions. La participation de la Belgique dans le capital total du MES est de 3,4471 %, ce qui représente une contribution maximale de 24.339.700.000 euros.